ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Besoins et conditions en matière de logement

Avril 2019

Conditions de logement des nouveaux réfugiés au Canada

Rachel Shan
Analyste principal, Économie

« Des logements abordables, de taille convenable et ne nécessitant pas de réparations majeures fourniraient aux réfugiés les assises nécessaires pour une intégration réussie à la société canadienne. »

Introduction

Pour les réfugiés, l'obtention d'un logement abordable et de qualité convenable constitue une première étape essentielle du processus de réinstallation. Sur le plan du logement, les réfugiés figurent parmi les groupes les plus vulnérables de la population d'immigrants. Les réfugiés font face à des défis particuliers, car ils ne sont pas admis en fonction de leurs études, de leur langue ou d'autres atouts, et il se peut donc qu'ils ne possèdent pas les compétences requises pour trouver un emploi et un logement au Canada (Statistique Canada, 2017).

Des logements qui répondent aux normes d'abordabilité, de taille et de qualité fourniraient aux réfugiés les assises nécessaires pour une intégration réussie à la société canadienne, mais des renseignements récents tirés du Recensement de 2016 indiquent que, souvent, ces normes de base ne sont pas respectées.

En 2016, au Canada, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés était de 49,0 %, soit plus du double de celle des autres ménages dirigés par des nouveaux immigrants (24,2 %).

Dans le cas des ménages non dirigés par des immigrants, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement était de 10,9 % en 2016.

Figure 1 : Incidences des besoins impérieux en matière de logement, par statut d'immigrant, Canada, 2016

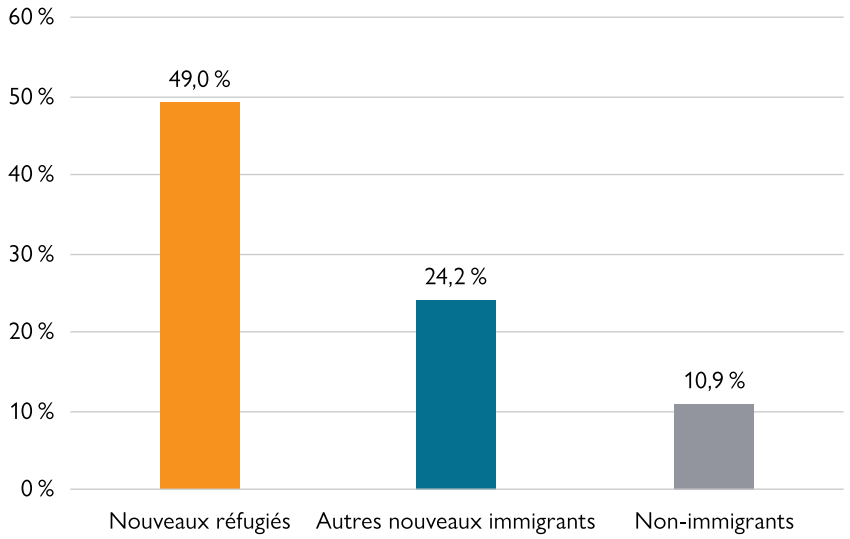

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Canada

SCHL CMHC

Bien que la situation de logement des immigrants au Canada dans son ensemble ait été relativement bien documentée, celle des réfugiés est beaucoup moins connue. Le présent rapport donne un aperçu de la situation de logement des réfugiés en utilisant des données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et du Recensement de 2016 qui n'étaient pas disponibles auparavant. Le recensement de 2016 comprenait, pour la première fois, des renseignements relatifs à la catégorie d'admission des immigrants provenant des données administratives d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), soit la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM). Une totalisation personnalisée similaire fondée sur l'ENM de 2011 est également utilisée.

Le rapport est structuré comme suit :

Une section Faits saillants présente les principales constatations du rapport, suivie d'un résumé des limites. La partie I porte sur les questions relatives à la situation de logement des réfugiés, comme l'accession à la propriété, les besoins en matière de logement et les tendances au fil du temps, et examine comment leurs conditions de vie se comparent à celles des autres immigrants et des non immigrants. La partie II traite des facteurs qui peuvent être corrélés avec les besoins plus élevés des réfugiés en matière de logement, comme le nombre de nouveaux réfugiés et leurs destinations, la compétence dans les langues officielles, l'éducation et la situation d'emploi. La dernière section conclut le rapport et en fait le résumé.

De façon générale, dans le présent rapport, les termes *nouveaux* réfugiés et *nouveaux* immigrants désignent les réfugiés et les immigrants qui ont immigré au Canada entre le 1er janvier 2011 et le 10 mai 2016.

Faits saillants

Accession à la propriété

- Chez les nouveaux immigrants, le niveau d'accession à la propriété des réfugiés était inférieur à celui des autres immigrants (14 % et 37 %, respectivement). L'accession des réfugiés à la propriété a augmenté avec les années écoulées depuis l'immigration, ce qui donne à penser qu'il y a eu intégration.

Besoins impérieux en matière de logement

- En 2016, au Canada, 49 % des ménages dirigés par des nouveaux réfugiés éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement. Cette proportion était plus du double de celle des autres ménages dirigés par des nouveaux immigrants (24 %).
- L'incidence des besoins impérieux en matière de logement a diminué avec les années écoulées depuis l'immigration.

Normes de logement : abordabilité

- Un pourcentage plus élevé de ménages dirigés par des nouveaux réfugiés ont éprouvé des problèmes liés à l'abordabilité des logements par rapport aux autres nouveaux immigrants en 2016 (50 % et 34 %, respectivement). Toronto affichait la proportion la plus élevée de ménages d'immigrants vivant dans des logements non conformes à la norme d'abordabilité.

Normes de logement : taille

- À l'échelle du Canada, 39 % des ménages dirigés par des nouveaux réfugiés vivaient dans des logements non conformes à la norme de taille, comparativement à 22 % pour les autres nouveaux immigrants. Les ménages de réfugiés comptaient en moyenne plus de membres que les autres ménages d'immigrants, de sorte qu'il leur était plus difficile de trouver un logement de taille convenable, surtout dans le cas des ménages qui étaient économiquement défavorisés.

Normes de logement : qualité

- Les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés affichaient une incidence légèrement plus élevée de logements nécessitant des réparations majeures que les autres ménages dirigés par des nouveaux immigrants, soit 7 % et 4 %, respectivement.

Les résultats en matière de logement différaient selon la catégorie de réfugiés

- Au sein de la catégorie générale des réfugiés, les réfugiés réinstallés affichaient généralement des conditions de logement et une situation économique plus faibles que les personnes protégées et les personnes à charge à l'étranger (voir l'annexe pour obtenir des renseignements sur les catégories d'admission des réfugiés). Cette différence peut être corrélée au fait qu'une personne protégée aurait passé un certain temps au Canada avant de demander l'asile, alors que les réfugiés réinstallés sont admis au Canada après avoir obtenu leur statut de réfugié. En moyenne, les personnes protégées auraient eu plus de temps pour s'installer et s'établir au Canada.

- Chez les réfugiés réinstallés, les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) ont tendance à obtenir de meilleurs résultats sur le plan du logement et de la situation économique comparativement aux réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPCG), ce qui peut s'expliquer par le fait que les RPSP reçoivent un soutien social et financier accru de leurs répondants privés durant leur réinstallation initiale.

Limites

Les données sont sujettes à certaines limites. Les réfugiés qui vivent dans des refuges ou des hôtels ou qui sont sans abri ne sont pas pris en compte dans les données. Étant donné que ces groupes sont exclus, il est probable que la situation concernant les besoins en matière de logement des ménages de réfugiés soit plus grave que ne le laissent entendre les chiffres. Les demandeurs d'asile dont les demandes n'ont pas encore été traitées sont exclus de la définition de réfugié et ne sont pas pris en compte dans les données jusqu'à ce que leurs demandes soient évaluées et acceptées. Les renseignements relatifs aux territoires sont exclus. Les limites de la totalisation personnalisée fondée sur les données de l'ENM de 2011 utilisées comprennent une portion importante de la population échantillonnée qui demeure non couplée (348 005 sur 1 826 145).

De plus, en ce qui concerne les calculs relatifs aux besoins en matière de logement, la présentation peut être quelque peu biaisée en raison de la qualité des données sur le revenu près des années de recensement. Les personnes qui ont obtenu le droit d'établissement au cours de l'année du recensement ou de l'année précédente peuvent ne pas avoir été au Canada pendant toute l'année, et leurs modèles de revenus peuvent être différents des autres.

En outre, l'univers des ménages pris en compte dans la mesure du rapport frais de logement-revenu (RFLR) – et donc des besoins impérieux en matière de logement – se réduit aux ménages dont le RFLR est inférieur à 100 % (voir la section Principaux termes). Il s'agit d'une limite parce que de nombreux nouveaux immigrants, en particulier des réfugiés, ont de la difficulté à trouver du travail dans les premières années suivant leur arrivée au Canada. Or, ils doivent quand même payer les frais de logement (c'est-à-dire le loyer et les services publics). Par conséquent, il se peut qu'une partie des nouveaux immigrants qui éprouvent de graves problèmes d'abordabilité ne soit pas prise en compte dans les données. En 2016, 16,5 % des ménages dirigés par des nouveaux réfugiés (ce qui correspond à 7 680 ménages) et 10,7 % des autres ménages dirigés par des nouveaux immigrants (ce qui correspond à 37 575 ménages) affichaient un RFLR de 100 % ou plus et ne sont donc pas pris en compte dans les données et les chiffres présentés dans le présent rapport. Aux fins de comparaison, en 2016, 2,3 % des ménages dirigés par des non-immigrants affichaient un RFLR de 100 % ou plus et sont également exclus.

Partie I : les conditions de logement des réfugiés

L'accession à la propriété était beaucoup plus faible chez les réfugiés que chez les autres immigrants

Les niveaux d'accession à la propriété étaient beaucoup plus faibles chez les nouveaux réfugiés que chez les autres nouveaux immigrants, soit 13,5 % et 36,9 %, respectivement (voir la figure 2). Les taux de propriété étaient les plus élevés à Calgary pour toutes les catégories d'immigrants et semblaient augmenter avec le nombre d'années écoulées depuis l'immigration.

Figure 2 : Taux d'accession à la propriété des nouveaux réfugiés et des autres nouveaux immigrants, Canada et certaines RMR, 2016

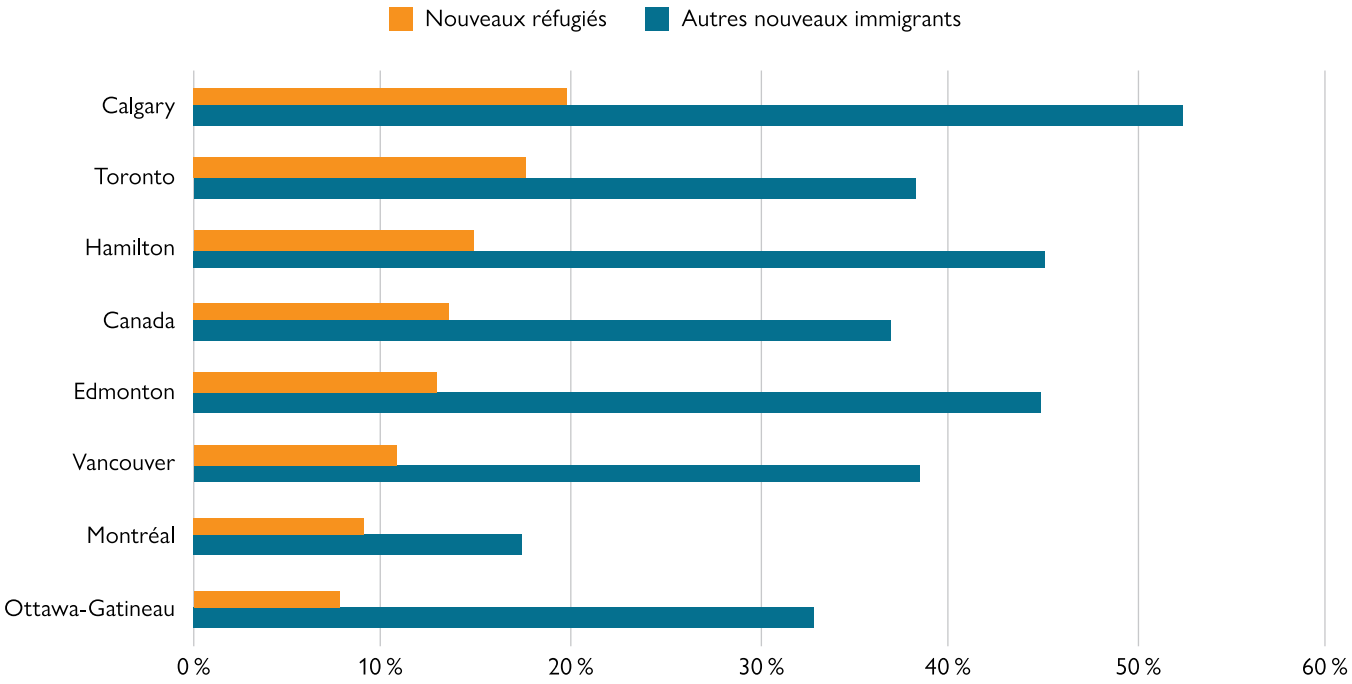

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Les taux de propriétaire-occupants des ménages dirigés par des réfugiés et d'autres ménages dirigés par des immigrants semblaient augmenter parallèlement à la durée de leur établissement au Canada (voir la figure 3). Les ménages dirigés par des réfugiés qui se sont réinstallés au Canada entre 1991 et 2000 et entre 2001 et 2010 affichaient des taux de de propriétaire-occupants beaucoup plus élevés (57,0 % et 36,7 %, respectivement) que les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés (13,5 %). Ces tendances donnent à penser que de nombreuses familles de réfugiés ont acheté des maisons dans des délais allant de plusieurs années à deux décennies après avoir immigré au Canada.

Figure 3 : Taux d'accession à la propriété selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le statut d'immigrant du principal soutien, Canada, 2016

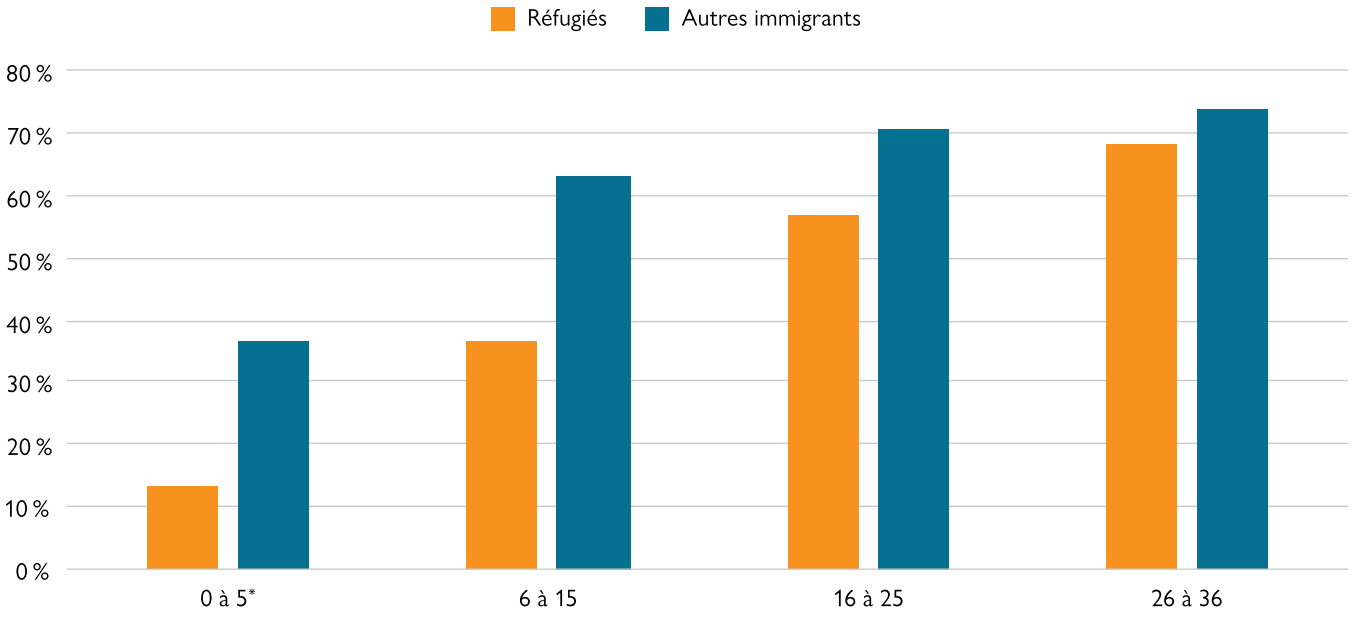

*Du 1er janvier 2011 au 10 mai 2016.
Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Les ménages de réfugiés étaient plus susceptibles de vivre dans des logements subventionnés que les autres ménages d'immigrants

En 2016, 86,5 % des ménages dirigés par des nouveaux réfugiés étaient locataires, et 18,4 % vivaient dans des logements locatifs subventionnés. Ce pourcentage était nettement plus élevé que celui affiché par les autres ménages d'immigrants (3,9 %).

Les 7 015 ménages dirigés par des nouveaux réfugiés qui vivaient dans des logements locatifs subventionnés en 2016 représentaient 1,3 % de tous les ménages occupant de tels logements. En 2011, 5 605 ménages dirigés par des réfugiés qui ont immigré entre 2006 et 2011 vivaient dans des logements locatifs subventionnés, ce qui représentait 1,0 % de tous les ménages occupant de tels logements.

L'incidence des besoins impérieux en matière de logement était beaucoup plus élevée chez les réfugiés que chez les autres groupes d'immigrants

En 2016, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement chez tous les ménages dirigés par des réfugiés était de 27,1 %, comparativement à 18,1 % pour tous les autres ménages dirigés par des immigrants.

Parmi les nouveaux immigrants, en 2016, près d'un ménage dirigé par des réfugiés sur deux éprouvait des besoins impérieux en matière de logement (49 %), cette proportion étant environ le double de celle affichée par les autres ménages d'immigrants (24,2 %). Ce taux de besoins impérieux en matière de logement chez les ménages de nouveaux réfugiés était plus de quatre fois plus élevé que celui des ménages de non-immigrants (10,9 %), et correspondait à 14 875 ménages dirigés par des nouveaux réfugiés ayant des besoins impérieux en matière de logement.

En 2011, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages dirigés par des réfugiés dont le principal soutien a immigré entre 2006 et 2011 était de 41,3 %, tandis que l'incidence chez les autres ménages d'immigrants était beaucoup plus faible, soit 24,7 %.

En 2016, la Nouvelle-Écosse affichait la plus forte incidence de besoins impérieux en matière de logement chez les ménages dirigés par des réfugiés, soit un taux alarmant de 72,7 %, comparativement à un taux considérablement inférieur de 16,5 % pour les autres nouveaux immigrants. Entre janvier 2015 et juillet 2018, 84 % des 2 355 réfugiés en Nouvelle-Écosse ont été réinstallés à Halifax, où l'incidence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés était de 75,0 %, comparativement à 18,7 % pour les autres ménages dirigés par des nouveaux immigrants (voir les figures 4a et 4b).

Figure 4a : Incidences des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés, 2016

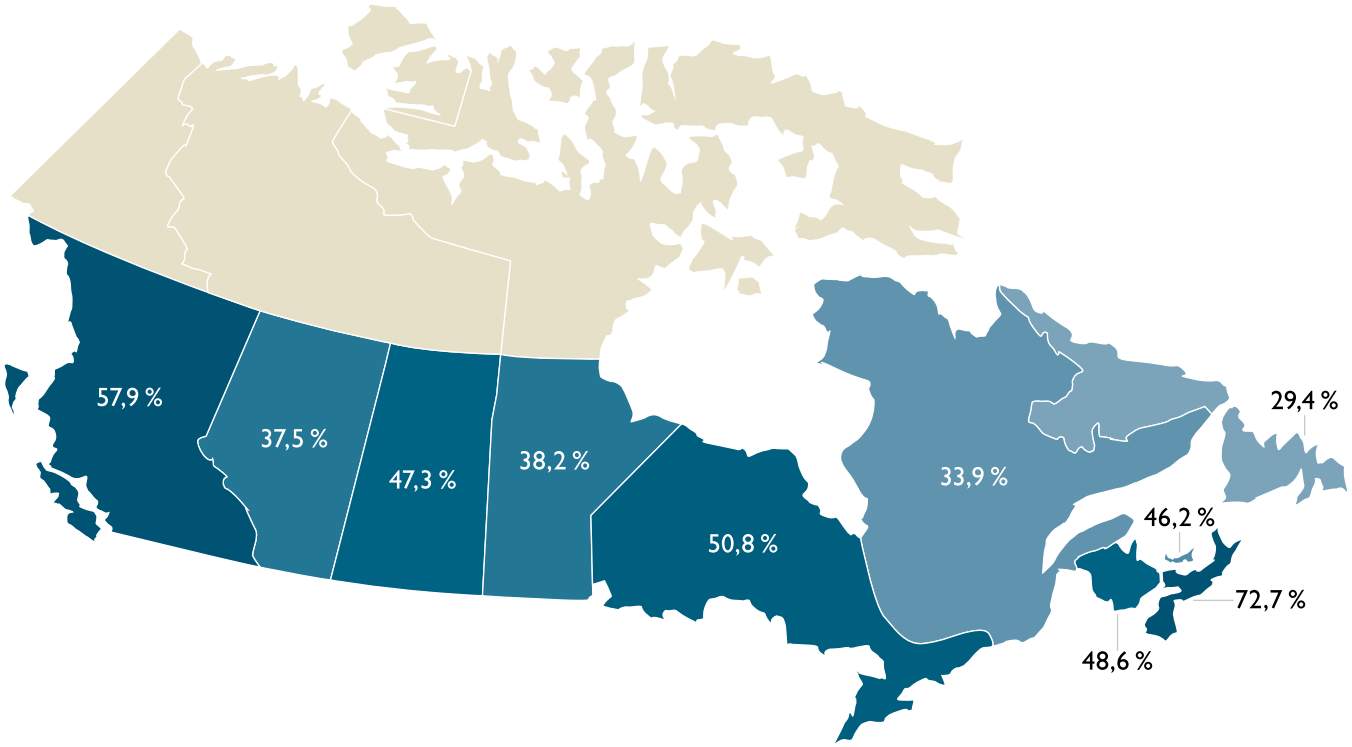

Source: CMHC, adapted from Statistics Canada (Census 2016); data excludes territories

Figure 4b : Incidences des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages de nouveaux immigrants (non dirigés par des réfugiés), 2016

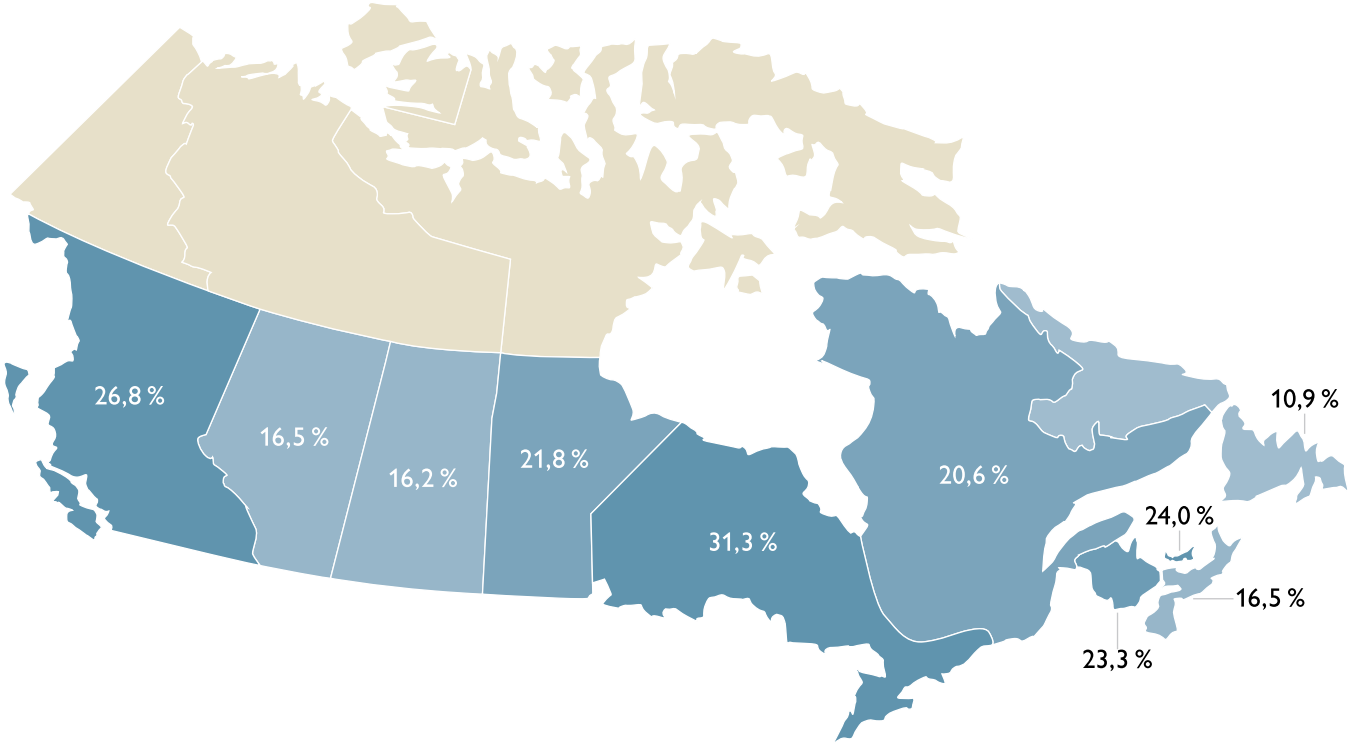

Source: CMHC, adapted from Statistics Canada (Census 2016); data excludes territories

Terre-Neuve-et-Labrador affichait le taux le plus faible de besoins impérieux en matière de logement chez les ménages de réfugiés (29,4 %), mais ce chiffre était encore près de trois fois supérieur à celui des autres ménages d'immigrants dans la province (10,9 %).

Parmi les nouveaux réfugiés, les réfugiés réinstallés affichaient des incidences plus élevées de besoins impérieux en matière de logement. En 2016, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement était de 53,3 % chez les ménages réinstallés dirigés par des nouveaux réfugiés, comparativement à 45,0 % pour les ménages dirigés par des nouvelles personnes protégées au Canada ou personnes à charge à l'étranger.

La figure 5 montre l'incidence des besoins impérieux en matière de logement pour certaines régions métropolitaines de recensement (RMR) où le nombre de réfugiés réinstallés est le plus élevé. L'incidence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages de nouveaux réfugiés était la plus élevée à Toronto et à Vancouver, à 63,0 % et à 60,1 %, respectivement. Ces niveaux reflétaient des proportions plus élevées de revenus consacrés au logement (39,8 % à Toronto et 36,5 % à Vancouver) dans ces deux villes comparativement aux autres RMR (voir le tableau 1).

Figure 5 : Incidences des besoins impérieux en matière de logement, ménages de nouveaux réfugiés, Canada et certaines RMR, 2016

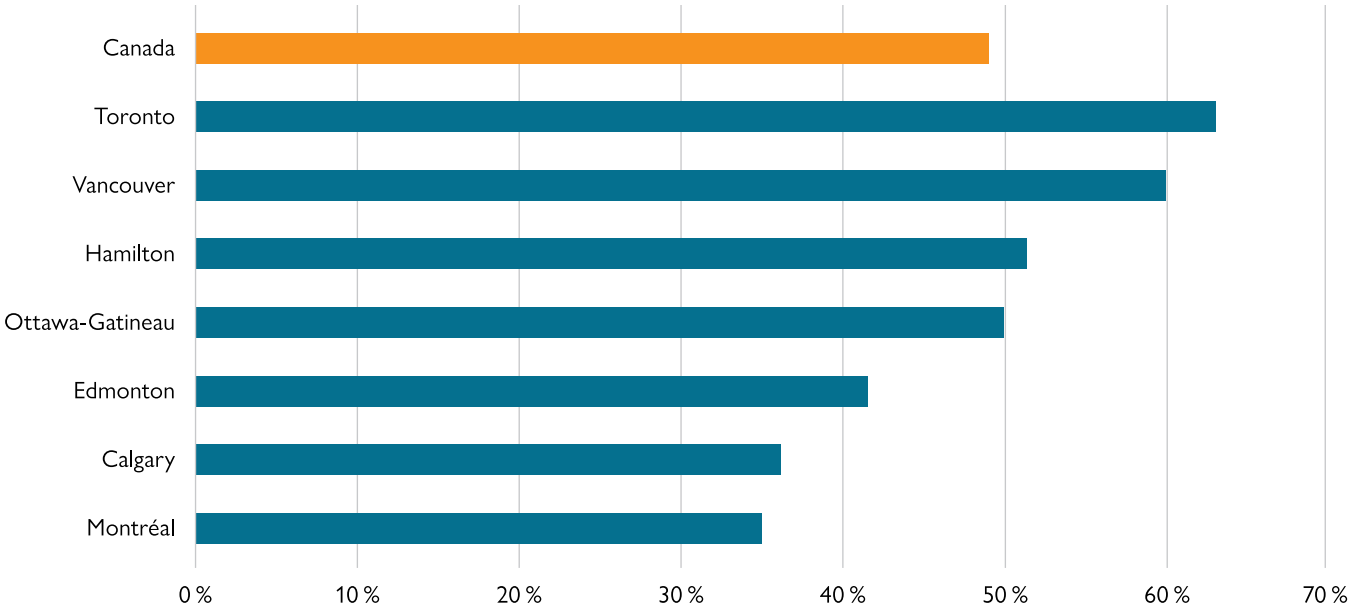

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Les besoins impérieux en matière de logement diminuent avec le temps écoulé depuis l'arrivée au Canada

Chez les ménages d'immigrants, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement diminuait avec le temps écoulé depuis l'arrivée au Canada (voir les figures 6a et 6b). Cette tendance était particulièrement prononcée dans la catégorie des ménages dirigés par des réfugiés, bien qu'il soit impossible de tirer des conclusions sans tenir compte d'un « effet de cohorte », car les réfugiés qui arrivent à différentes années proviennent de différents pays et différentes cultures et ont des niveaux de scolarité différents ainsi que d'autres caractéristiques propres à une cohorte.

Figure 6a : Incidences des besoins impérieux en matière de logement selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le statut d'immigrant du principal soutien, Canada, 2016

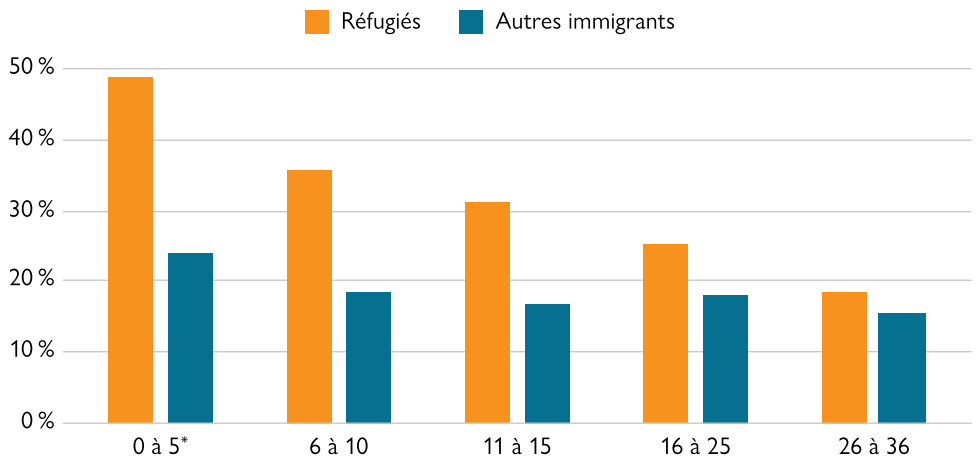

*Du 1er janvier 2011 au 10 mai 2016.

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 6b : Incidences des besoins impérieux en matière de logement selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le statut d'immigrant du principal soutien, Canada, 2011*

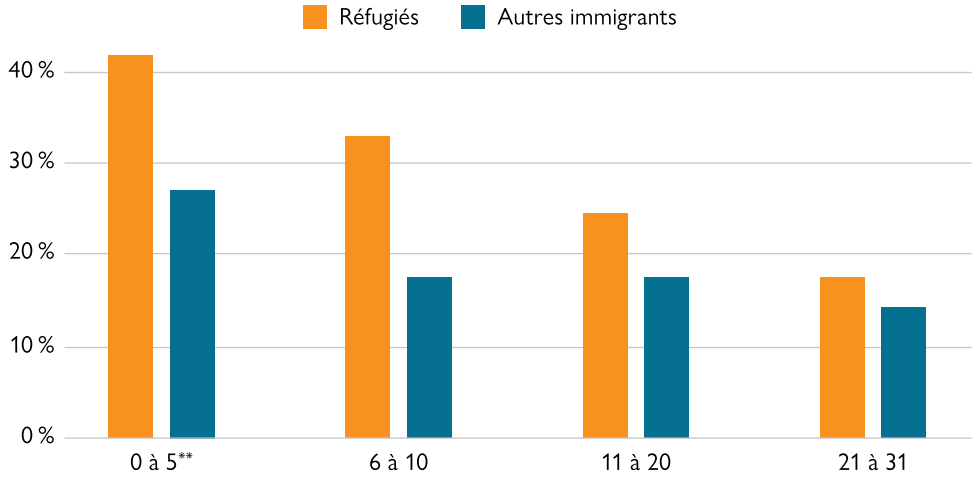

* Ce tableau rend compte des résultats d'un couplage d'enregistrements, effectué au moyen de techniques d'appariement exact, entre l'ENM de 2011 et le Fichier des immigrants reçus (FIR) (données administratives). Le FIR porte sur les immigrants reçus entre 1980 et le 10 mai 2011.

**Du 1er janvier 2006 au 10 mai 2011.

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (ENM de 2011 et FIR)

Les ménages dirigés par des RPCG affichaient une incidence plus élevée de besoins impérieux en matière de logement comparativement aux ménages dirigés par des RPSP

Dans l'ensemble du Canada, les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés pris en charge par le gouvernement affichaient une incidence de besoins impérieux en matière de logement de 57,4 %, ce qui était plus élevé que l'incidence de 47,8 % pour les ménages dirigés par des réfugiés parrainés par le secteur privé (voir la figure 7). La situation de logement relativement difficile pour les RPCG pourrait être corrélée à leur manque de ressources et de soutien au cours de leur processus de réinstallation initiale. Les RPSP bénéficient parfois d'un soutien social et financier supplémentaire de la part des répondants privés pendant leur réinstallation (voir l'annexe pour obtenir des renseignements additionnels sur les RPCG et les RPSP).

Figure 7 : Incidences des besoins impérieux en matière de logement, nouveaux RPCG et nouveaux RPSP, Canada et certaines RMR, 2016

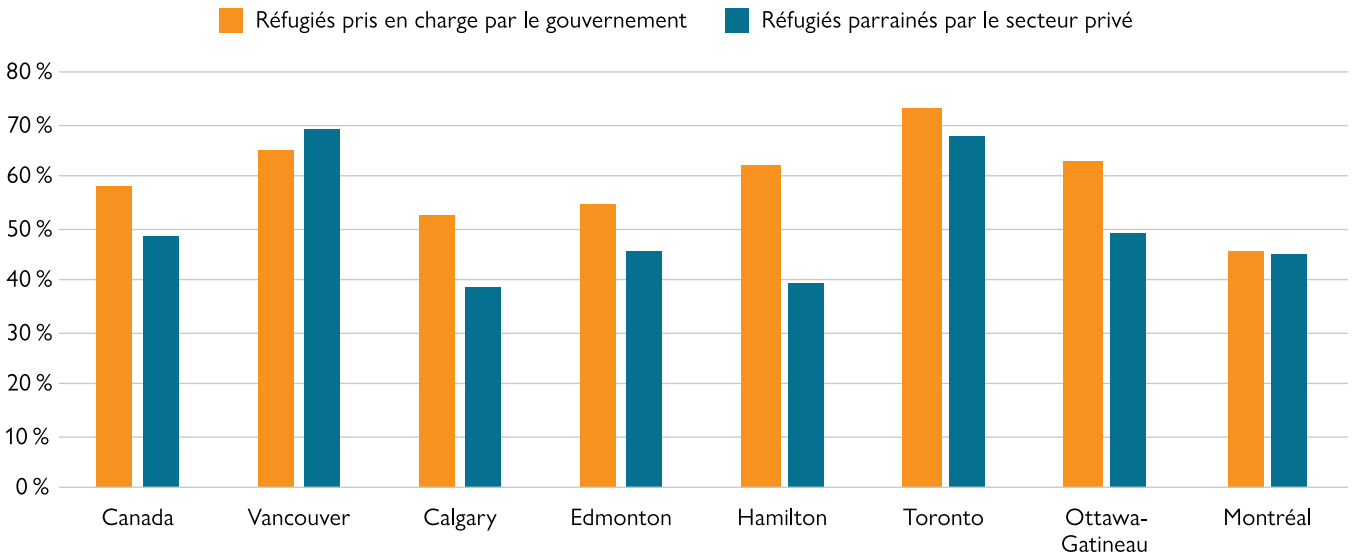

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Les ménages de réfugiés consacraient une proportion plus élevée de leur revenu au logement comparativement aux autres ménages d'immigrants

L'abordabilité était la raison la plus courante pour laquelle les ménages canadiens éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement, les ménages dirigés par des réfugiés ne faisant pas exception. En moyenne, en 2016, les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés ont consacré un pourcentage plus élevé de leur revenu avant impôt au logement que les autres ménages dirigés par des immigrants. Dans l'ensemble, les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés au Canada ont consacré 34,9 % de leur revenu avant impôt au logement. Les autres ménages dirigés par des nouveaux immigrants y ont consacré en moyenne 29,0 % de leur revenu avant impôt, ce qui était tout juste sous le seuil des besoins impérieux en matière de logement (voir le tableau 1).

Toronto affichait les proportions les plus élevées de ménages dirigés par des réfugiés et d'autres ménages dirigés par des immigrants pour lesquels la norme d'abordabilité du logement n'était pas respectée. Cette situation peut être attribuée aux coûts élevés du logement à Toronto, qui ont fait en sorte que les ménages devaient consacrer une plus grande partie de leur revenu au logement (voir le tableau 1).

En moyenne, au Canada, un pourcentage plus élevé de ménages dirigés par des nouveaux réfugiés ont éprouvé des problèmes d'abordabilité du logement par rapport aux autres nouveaux immigrants en 2016 (49,8 % et 34,4 %, respectivement).

Tableau 1 : Revenu moyen des ménages, frais de logement des locataires et RFLR, selon le statut d'immigrant, Canada et certaines RMR, 2016

	Canada	Montréal	Ottawa-Gatineau	Toronto	Hamilton	Calgary	Edmonton	Vancouver
Ménages dirigés par des réfugiés								
Revenu moyen du ménage*	47 669 $	42 027 $	40 693 $	47 330 $	48 453 $	63 635 $	60 134 $	46 069 $
Frais de logement moyens pour les locataires**	1 113 $	887 $	920 $	1 310 $	1 137 $	1 346 $	1 222 $	1 138 $
RFLR moyen***	34,9 %	32,8 %	32,5 %	39,8 %	34,9 %	31,7 %	30,3 %	36,5 %
Non conforme à la norme d'abordabilité	49,8 %	44,0 %	45,1 %	62,9 %	49,7 %	41,0 %	39,0 %	53,7 %
Autres ménages dirigés par des immigrants								
Revenu moyen du ménage	79 656 $	58 053 $	71 971 $	82 357 $	80 807 $	103 066 $	95 318 $	79 837 $
Frais de logement moyens pour les locataires	1 431 $	1 001 $	1 318 $	1 683 $	1 496 $	1 767 $	1 619 $	1 569 $
RFLR moyen	29,0 %	28,2 %	29,6 %	34,3 %	29,6 %	26,8 %	25,5 %	31,1 %
Non conforme à la norme d'abordabilité	34,4 %	32,2 %	36,0 %	47,2 %	39,3 %	30,2 %	26,0 %	39,1 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

* Le revenu moyen du ménage correspond au revenu annuel total avant impôt, toutes sources confondues, du ménage, c'est à dire de toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus faisant partie du ménage. Les sources de revenu comprennent notamment le revenu provenant d'un emploi, de placements ou de transferts gouvernementaux.

** Les frais de logement moyens représentent le coût mensuel total que paie un ménage pour occuper son logement. Les frais de logement comprennent :

– pour les locataires, le loyer et tout paiement pour l'électricité, le combustible, l'eau et d'autres services municipaux;

– pour les propriétaires, les paiements hypothécaires (principal et intérêts), les impôts fonciers et les charges de copropriété, ainsi que les paiements pour l'électricité, le combustible, l'eau et d'autres services municipaux.

*** Le rapport frais de logement-revenu (RFLR) moyen renvoie à la proportion du revenu total avant impôt qu'un ménage consacre au logement. Le RFLR est calculé pour chaque ménage en divisant le montant annuel total des frais de logement par le revenu annuel total du ménage. Le RFLR moyen est ensuite obtenu en calculant la moyenne des RFLR de tous les ménages pris individuellement.

Programme d'aide à la réinstallation

Les réfugiés sont souvent limités dans leur choix de logement, les taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) ayant parfois été désignés comme une contrainte pour les réfugiés qui s'établissent dans des RMR où les loyers sont élevés (IRCC, 2016; Rose et Charette, 2016). Dans le cadre du PAR, le taux d'allocation de logement est lié à l'aide sociale provinciale et est habituellement inférieur aux frais de location.

Par exemple, en octobre 2017, l'allocation de logement du PAR pour un couple ayant deux enfants à Vancouver était de 700 $ par mois, tandis que les loyers moyens dans le quartile inférieur du marché locatif étaient de 1 150 $ pour les appartements de deux chambres et de 1 250 $ pour les appartements comptant trois chambres ou plus. De même, l'allocation de logement du PAR pour un couple ayant deux enfants à Toronto s'élevait à 744 $, tandis que les loyers moyens dans le quartile inférieur pour les appartements comptant deux chambres et ceux comptant trois chambres ou plus étaient de 1 159 $ et de 1 325 $, respectivement, en octobre 2017 (SCHL, 2017; IRCC, 2018a; IRCC, 2018b).

Des réfugiés ont des familles nombreuses, ce qui entraîne des problèmes de surpeuplement

Un autre problème en matière de logement qui est particulièrement prononcé chez les réfugiés est l'obtention d'un logement de taille convenable. La taille des familles de réfugiés est en moyenne plus grande que celle des autres familles d'immigrants et des ménages canadiens. Parmi les nouveaux réfugiés, 30,8 % vivaient dans des ménages de six membres ou plus. En comparaison, ce chiffre était de 15,9 % pour les autres nouveaux immigrants (voir le tableau 2). Dans de nombreux cas, en raison de la taille importante des familles de réfugiés, les conditions de logement offertes ont été insuffisantes (Rose et Charette, 2016).

La capacité d'obtenir des logements locatifs pouvant accueillir des familles de réfugiés de taille importante était soumise à des contraintes d'offre. En octobre 2016, les taux d'inoccupation des appartements privés comptant trois chambres ou plus à Toronto, Vancouver et Montréal étaient respectivement de 1,8 %, 1,4 % et 3,3 %. Ces taux correspondaient à 480, 31 et 2 129 logements disponibles avec trois chambres ou plus, respectivement, en octobre 2016. Les taux d'inoccupation pour les trois RMR étaient inférieurs aux moyennes provinciales pour les appartements comptant trois chambres ou plus (SCHL, 2016).

En plus des difficultés à trouver un logement de taille convenable, les ménages de réfugiés qui sont économiquement défavorisés peuvent choisir un logement plus petit qui correspond davantage à leurs moyens, ce qui donne lieu à un surpeuplement.

Tableau 2 : Tailles des ménages, selon le statut d'immigrant, Canada, 2016

	Nouveaux Réfugiés		Autres nouveaux immigrants	
Taille du ménage	Nombre de personnes dans chaque catégorie de taille du ménage	%	Nombre de personnes dans chaque catégorie de taille du ménage	%
1	5 885	4,2 %	48 620	4,5 %
2 à 3	34 290	24,4 %	417 000	38,9 %
4 à 5	57 035	40,6 %	436 110	40,7 %
6 à 7	29 560	21,0 %	122 055	11,4 %
8+	13 745	9,8 %	47 775	4,5 %
Total	140 515	100 %	1 071 560	100 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

À l'échelle du Canada, 39,2 % des ménages dirigés par des nouveaux réfugiés vivaient dans des logements non conformes à la norme de taille, comparativement à 21,7 % pour les autres nouveaux immigrants. L'incidence du surpeuplement chez les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés était la plus grande à Toronto (44,4 %) et à Vancouver (44,8 %), où les frais de logement et la densité de population étaient les plus élevés (voir le tableau 3).

Tableau 3 : Normes de logement, selon le statut d'immigrant, Canada et certaines RMR, 2016

	Canada	Montréal	Ottawa-Gatineau	Toronto	Hamilton	Edmonton	Calgary	Vancouver
Ménages dirigés par des nouveaux réfugiés								
Total – non conforme à au moins une norme	72,0 %	68,6 %	66,6 %	82,0 %	70,9 %	60,3 %	62,3 %	77,4 %
Non conforme à la norme d'abordabilité	49,8 %	44,0 %	45,1 %	62,9 %	49,7 %	39,0 %	41,0 %	53,7 %
Non conforme à la norme de taille	39,2 %	35,7 %	34,0 %	44,4 %	37,7 %	32,7 %	31,9 %	44,8 %
Non conforme à la norme de qualité	7,2 %	8,4 %	7,3 %	8,9 %	7,4 %	4,6 %	4,8 %	7,9 %
Autres ménages dirigés par des nouveaux immigrants								
Total – non conforme à au moins une norme	51,4 %	52,3 %	48,2 %	63,8 %	52,0 %	43,1 %	42,9 %	55,1 %
Non conforme à la norme d'abordabilité	34,4 %	32,2 %	36,0 %	47,2 %	39,3 %	26,0 %	30,2 %	39,1 %
Non conforme à la norme de taille	21,7 %	23,6 %	17,5 %	26,7 %	18,0 %	19,9 %	15,2 %	20,7 %
Non conforme à la norme de qualité	4,4 %	7,1 %	3,7 %	4,3 %	5,3 %	2,7 %	2,4 %	3,8 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Il y avait une faible incidence de logements nécessitant des réparations majeures pour les ménages dirigés par des réfugiés et les autres ménages dirigés par des immigrants

À l'instar de l'incidence généralement peu élevée de logements canadiens nécessitant des réparations majeures, seul un pourcentage relativement faible de ménages de nouveaux immigrants a déclaré vivre dans des logements inadéquats. Les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés affichaient une incidence légèrement plus élevée de logements nécessitant des réparations majeures par rapport aux autres ménages dirigés par des nouveaux immigrants, soit 7,2 % et 4,4 %, respectivement.

Partie II : facteurs pouvant être corrélés à des besoins plus importants en matière de logement pour les réfugiés

Volume de réfugiés

Au cours des dernières années, le Canada a réinstallé un nombre historique de réfugiés (gouvernement du Canada, 2018). De janvier 2015 à juin 2018, 107 000 réfugiés ont été réinstallés à l'échelle du pays (IRCC, 2018c). La plus grande vague s'est produite entre novembre 2015 et février 2016, le gouvernement du Canada ayant procédé à la réinstallation de plus de 26 000 réfugiés syriens en réaction à la crise humanitaire en Syrie. À titre de comparaison, le nombre de réfugiés admis au Canada s'est situé entre 10 000 et 12 000 au cours de la dernière décennie, contre plus de 46 000 en une seule année en 2016. Le Canada prévoit réinstaller 43 000 réfugiés et personnes protégées en 2018, 45 650 en 2019 et 48 700 en 2020.[1]

En raison de ces récents afflux massifs de réfugiés, les gouvernements et les organisations participant aux efforts de réinstallation doivent agir de façon plus urgente afin de trouver des logements qui sont conformes aux normes de base pour les réfugiés.

Destinations des réfugiés

La grande majorité des réfugiés sont réinstallés en Ontario et au Québec, Toronto et Montréal étant les principales villes qui les accueillent (voir les figures 8 et 9). Les grandes RMR où la plupart des réfugiés se réinstallent (c'est-à-dire Toronto, Montréal et Vancouver) affichent des frais de logement parmi les plus élevés au Canada, ce qui fait de l'abordabilité une norme très difficile à respecter pour de nombreuses familles de réfugiés.

Figure 8 : Destinations des réfugiés (toutes catégories), par province et par territoire, de janvier 2015 à juin 2018

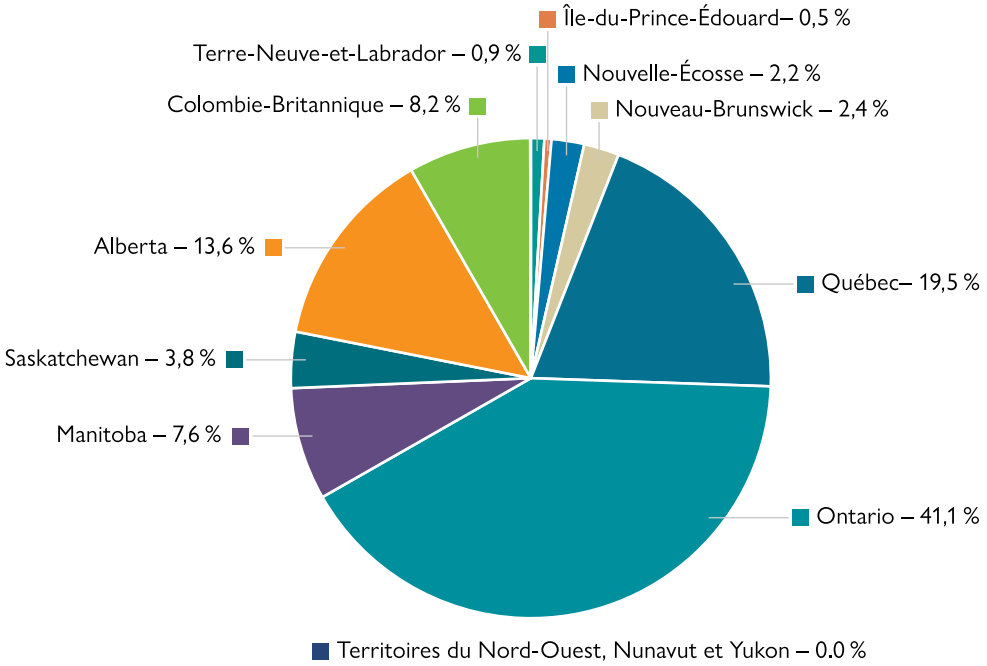

Source : SCHL, adaptation de données d'IRCC (2018c)

[1] Rapport annuel au Parlement sur l'immigration de 2017, déposé le 1er novembre 2017.

Figure 9 : Proportions de réfugiés réinstallés admis, par RMR de destination envisagée, 10 principales RMR, de janvier 2015 à juillet 2018

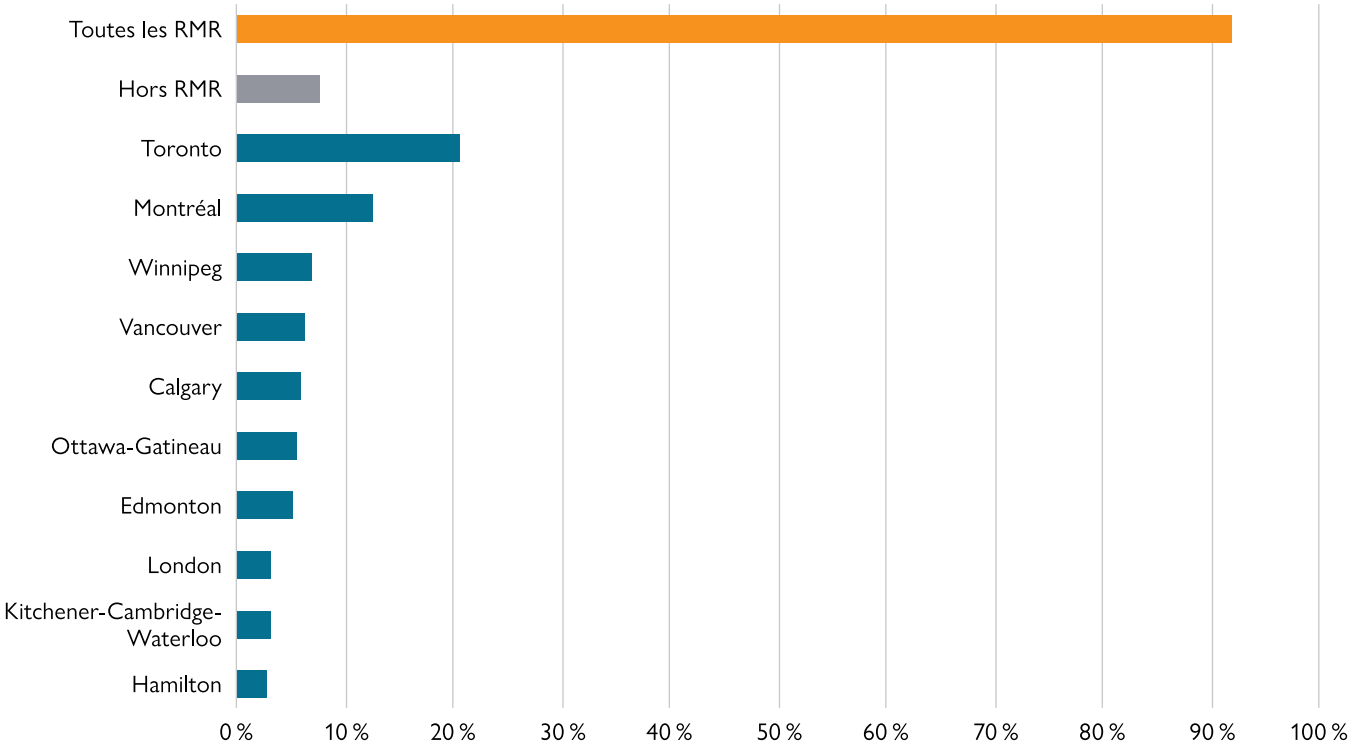

Source : SCHL, adaptation de données d'IRCC (2018c)

Les niveaux de compétences en langues officielles étaient plus faibles chez les nouveaux réfugiés par rapport aux autres nouveaux immigrants

La maîtrise d'au moins une langue officielle est importante pour s'adapter à la vie au Canada ainsi que pour obtenir un emploi et une source de revenu personnel et, en fin de compte, avoir les moyens d'occuper un logement adéquat.

Les compétences en langues officielles des nouveaux réfugiés en 2016 étaient plus faibles que celles des autres immigrants. En fait, 57,2 % des nouveaux réfugiés au Canada ont déclaré maîtriser l'anglais, comparativement à 72,8 % pour les autres nouveaux immigrants. Des pourcentages moins élevés de réfugiés ont déclaré connaître le français (8,8 %) et l'anglais et le français (10,1 %). En 2016, 24 % des nouveaux réfugiés ont déclaré ne pas être en mesure de soutenir une conversation en anglais ou en français, comparativement à 8,6 % pour les autres immigrants (voir la figure 10a).

Une explication possible des écarts dans les niveaux de compétence est que les réfugiés ne sont pas choisis en fonction de leur connaissance des langues officielles, par opposition aux autres immigrants qui sont soumis au système de points dans le cadre duquel leur niveau de maîtrise des langues est pris en compte.

Les nouveaux réfugiés pris en charge par le gouvernement affichaient des niveaux de compétence linguistique inférieurs à ceux des réfugiés parrainés par le secteur privé : 37,9 % des RPCG ont déclaré ne pas connaître l'anglais ou le français, comparativement à 21,9 % des RPSP. De plus, 56,0 % des RPCG ont déclaré connaître l'anglais ou le français, comparativement à 70,4 % des RPSP.

Figure 10a : Compétences dans les langues officielles, par statut de nouvel immigrant, Canada, 2016

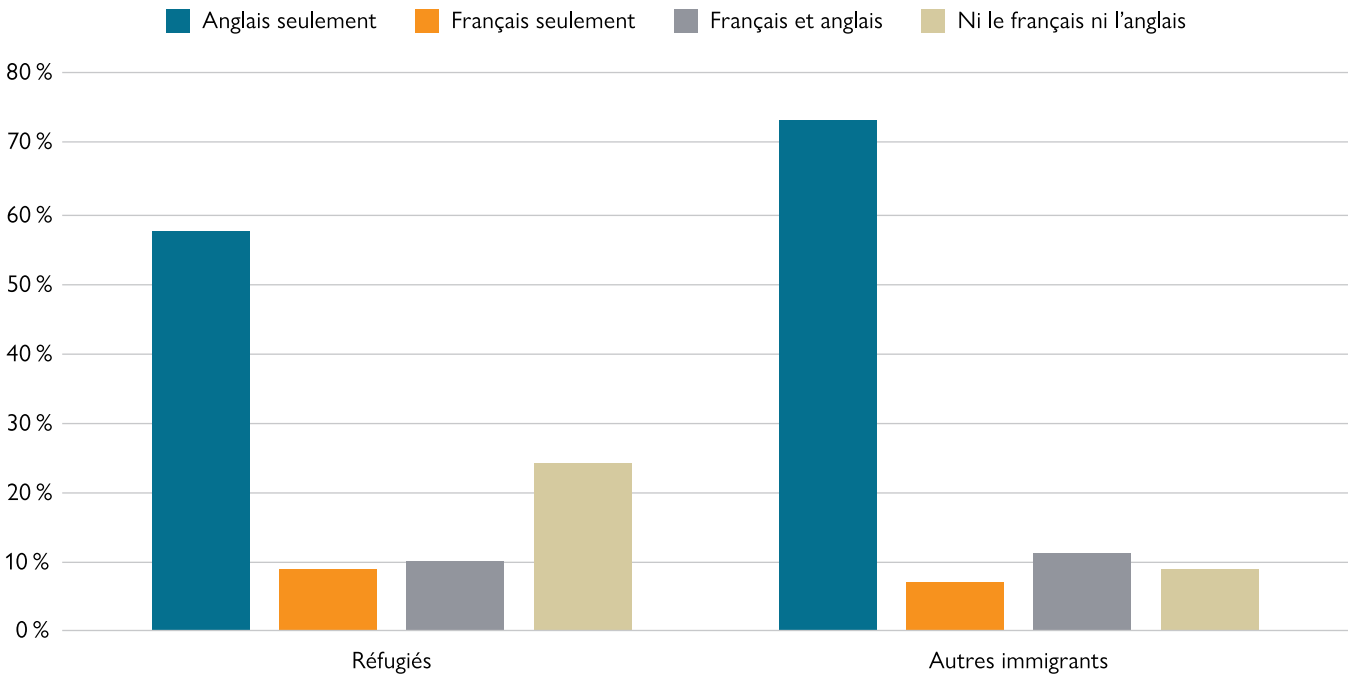

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Les réfugiés qui ont immigré au Canada entre 2001 et 2010 avaient des compétences similaires en matière de langues officielles comparativement aux autres immigrants compris dans la même période d'immigration (voir la figure 10b). Cela fournit certains éclaircissements sur l'intégration des réfugiés au fil du temps, car il semble que leur maîtrise des langues officielles finisse par converger avec celle des autres immigrants.

Figure 10b : Compétences dans les langues officielles, par statut d'immigrant, période d'immigration de 2001 à 2010, Canada, 2016

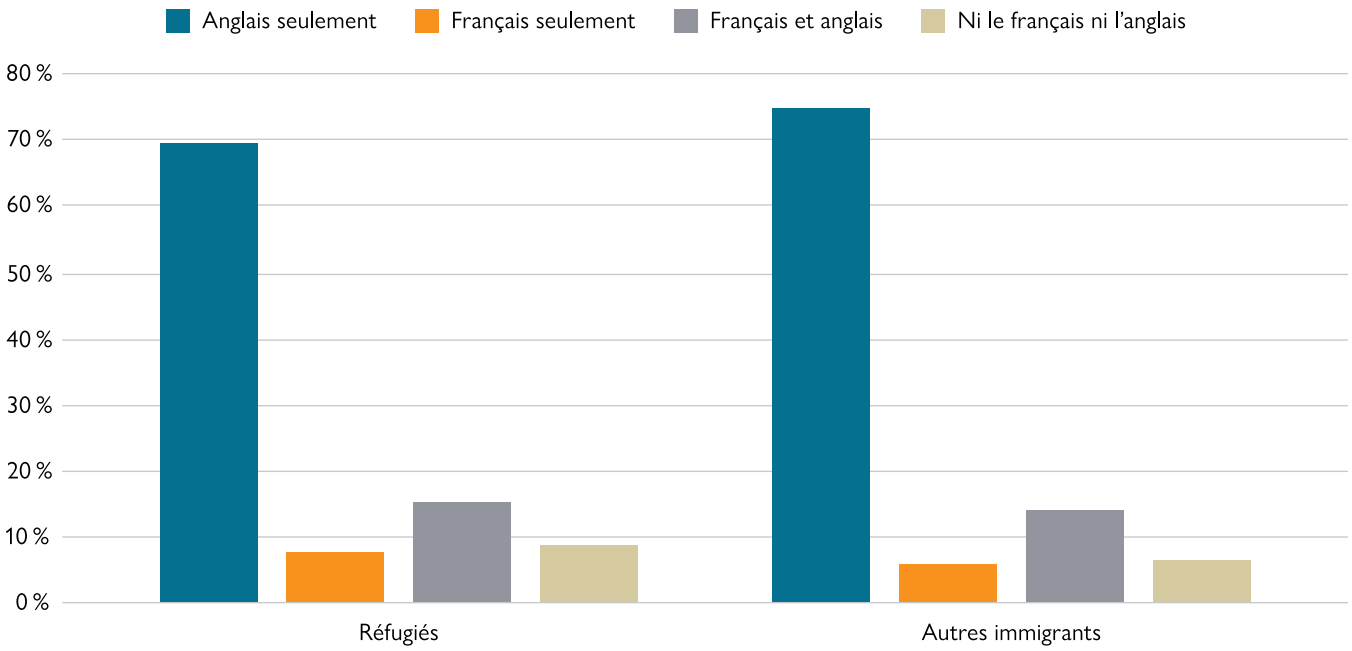

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Les niveaux de scolarité étaient plus faibles chez les nouveaux réfugiés par rapport aux autres nouveaux immigrants

En 2016, le niveau de scolarité des nouveaux réfugiés âgés de 25 ans ou plus était relativement inférieur à celui des autres nouveaux immigrants : 37,2 % ont déclaré ne pas avoir de certificat, de diplôme ou de grade, comparativement à 8,1 % pour les autres immigrants. La proportion de nouveaux réfugiés ayant déclaré avoir un titre d'études universitaires de premier cycle ou de cycle supérieur en 2016 était de 17,3 %, comparativement à 54,6 % pour les autres immigrants (figure 11).

Parmi les réfugiés récemment réinstallés, les réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte (RDBV-M) affichaient les plus faibles niveaux de scolarité déclarés : 61,5 % ont déclaré ne pas avoir de certificat, de diplôme ou de grade. Par ailleurs, 57,1 % des RPCG et 38,2 % des RPSP ont également déclaré n'avoir aucun certificat, diplôme ou grade.

De façon semblable à ce qui est indiqué dans la section précédente sur les compétences linguistiques, les réfugiés ne sont pas choisis en fonction de leur niveau de scolarité. Cela fait contraste avec les autres immigrants qui sont assujettis à un système de points dans le cadre duquel des niveaux de scolarité supérieurs augmentent leurs chances d'admission.

Figure 11 : Niveau de scolarité le plus élevé atteint, par statut de nouvel immigrant, personnes âgées de 25 ans ou plus, Canada, 2016

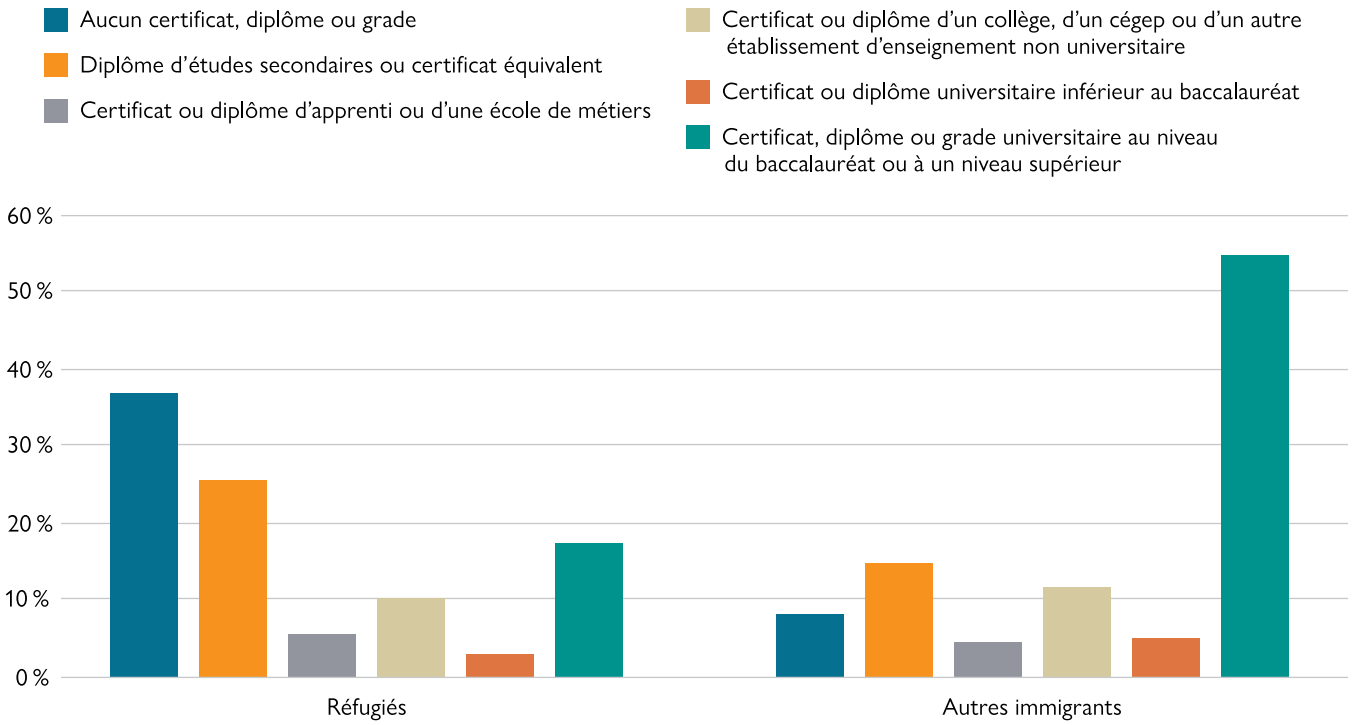

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Le taux de chômage était plus élevé chez les nouveaux réfugiés par rapport aux autres nouveaux immigrants

Figure 12 : Taux d'activité et taux de chômage, par statut de nouveau réfugié, Canada, 2016

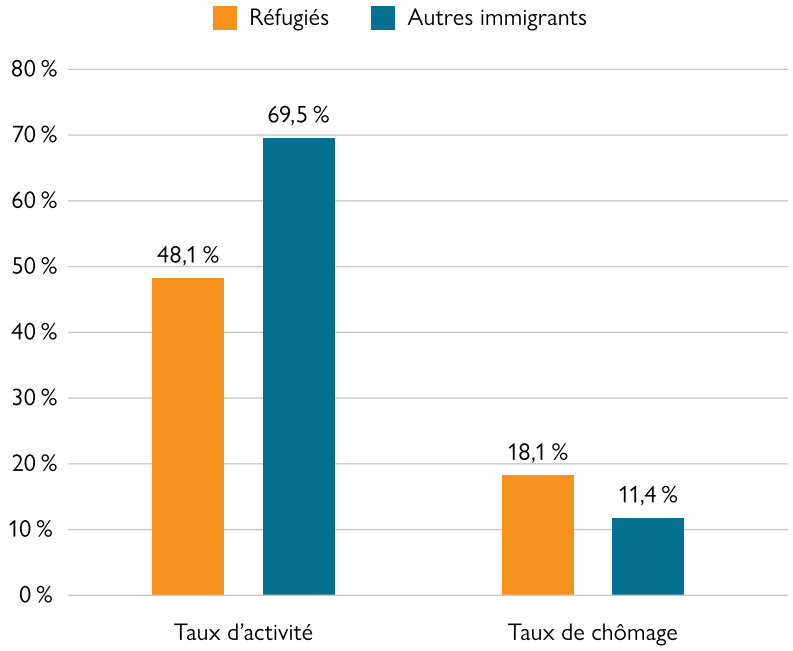

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Les nouveaux réfugiés affichaient un taux d'activité inférieur à celui des autres nouveaux immigrants en 2016 (48,8 % et 69,5 %, respectivement).

Cette situation, en plus d'un taux de chômage élevé (18,1 % pour les nouveaux réfugiés comparativement à 11,4 % pour les autres nouveaux immigrants), peut être mise en corrélation avec les ménages de réfugiés qui ont plus difficilement les moyens de vivre dans un logement de taille et de qualité convenables.

Sources de revenu

Le revenu, qui est lié à l'emploi, constitue un facteur clé dans la détermination des choix de logement. Des sources de revenu stables facilitent l'accès au logement. Pour les réfugiés, un flux de revenu stable est particulièrement important, car de nombreux ménages de réfugiés n'ont généralement pas de système de soutien social et financier bien ancré au Canada.

Au cours de l'année de référence 2015, la proportion de réfugiés ayant immigré au Canada entre 2009 et 2015 qui ont reçu des prestations d'aide sociale était de 38,0 % (voir la figure 13a). Pour les autres immigrants, ce pourcentage était beaucoup moins élevé (8,4 %). Une plus faible proportion de réfugiés touchait un revenu d'emploi, un revenu de placement, un revenu de travail autonome ou des prestations d'assurance-emploi comparativement aux autres immigrants (63,8 % et 79,1 %, respectivement).

Figure 13a : Proportions d'immigrants âgés de 20 à 64 ans qui touchent un revenu, par source de revenu et statut d'immigrant, période d'immigration de 2009 à 2015, Canada, 2015

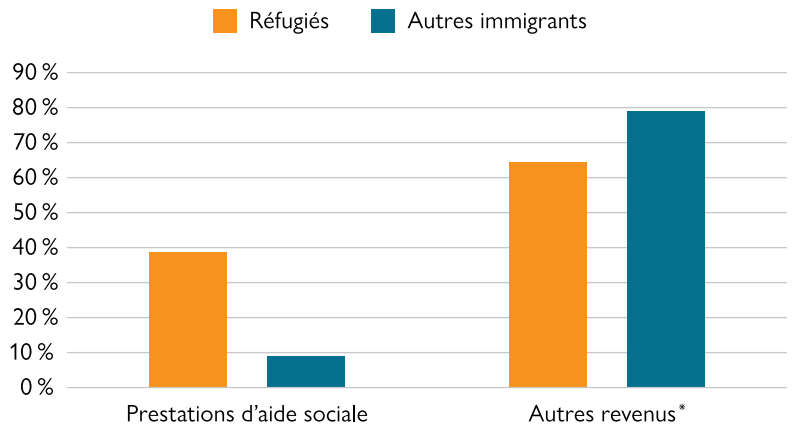

*Les autres revenus désignent la somme du revenu d'emploi, du revenu de placement, du revenu de travail autonome et des prestations d'assurance-emploi.

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (BDIM de 2015)

Les réfugiés qui ont immigré au Canada au cours d'une période antérieure, soit celle allant de 2003 à 2008, ont affiché un taux inférieur de recours à l'aide sociale (23,8 %) en 2015 par rapport à ceux qui ont immigré entre 2009 et 2015. Ils affichaient également une proportion plus élevée de personnes touchant d'autres revenus (74,1 %), qui s'approchait d'une proportion comparable pour les autres immigrants (80,9 %) (voir la figure 13b).

Figure 13b : Proportions d'immigrants âgés de 20 à 64 ans qui touchent un revenu, par source de revenu et statut d'immigrant, période d'immigration de 2003 à 2008, Canada, 2015

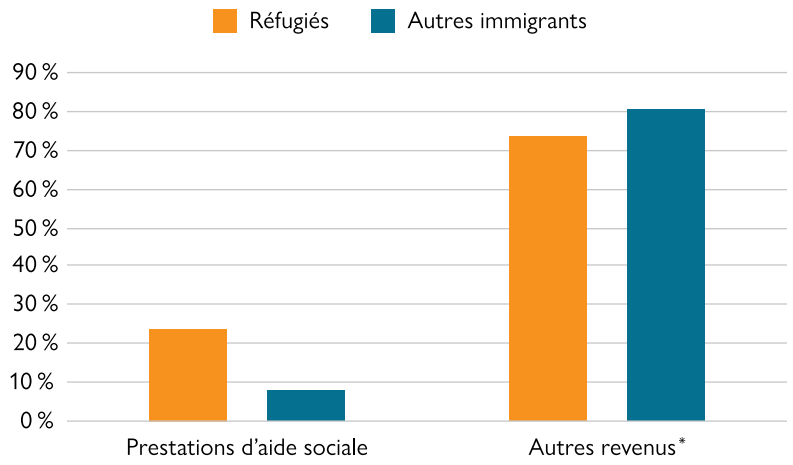

*Les autres revenus désignent la somme du revenu d'emploi, du revenu de placement, du revenu de travail autonome et des prestations d'assurance-emploi.

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (BDIM de 2015)

Conclusion

Les ménages dirigés par des réfugiés doivent surmonter des difficultés uniques et majeures en matière de logement. Les comparaisons qui précèdent entre les ménages de réfugiés, d'autres immigrants et de non-immigrants révèlent des conditions de logement initial relativement difficiles pour les ménages dirigés par des réfugiés. En moyenne, en 2016, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement a été le double pour les ménages de réfugiés par rapport aux autres ménages d'immigrants, et plus de quatre fois plus élevée comparativement aux ménages de non-immigrants. L'abordabilité était le plus souvent à l'origine des besoins impérieux en matière de logement éprouvés par les réfugiés, mais le surpeuplement était aussi un facteur important. En raison de la taille importante des familles, les ménages de réfugiés avaient eu plus de difficulté à obtenir un logement de taille convenable que les autres immigrants.

Les réfugiés réinstallés peuvent avoir à surmonter des obstacles majeurs durant leur processus de réinstallation. Parmi eux, les RPCG vivent dans des conditions de logement plus précaires que les RPSP, ce qui peut être associé au soutien social et financier supplémentaire que certains répondants privés offrent aux familles de réfugiés qu'ils parrainent.

Bien qu'il ait été montré que les conditions de logement initiales étaient relativement difficiles pour les ménages dirigés par des réfugiés, des données de recensement récentes donnent également à penser que leur situation s'améliore au fil du temps, d'une manière similaire à celle des autres ménages d'immigrants. Les preuves d'intégration progressive comprennent l'augmentation de l'accession à la propriété, la baisse des taux de besoins en matière de logement et l'amélioration des compétences en langues officielles.

Annexe

Le système canadien de protection des réfugiés et les catégories d'admission de réfugiés

Le système canadien de protection des réfugiés comporte deux principaux programmes :

1. le Programme d'octroi de l'asile au Canada, pour les personnes qui présentent une demande d'asile alors qu'elles se trouvent au Canada;
2. le Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire, destiné aux personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada et qui ont besoin de protection.

Dans le cadre du premier programme, les réfugiés sont admis en tant que *personnes protégées au Canada ou personnes à charge à l'étranger,* ce qui comprend les immigrants qui ont obtenu le statut de résident permanent parce qu'ils craignaient avec raison de retourner dans leur pays, ainsi que les immigrants se trouvant à l'étranger qui ont obtenu le statut de résident permanent parce qu'ils étaient membres de la famille d'une personne protégée.

Ceux qui participent au deuxième programme sont *des réfugiés réinstallés,* qui désignent les personnes qui ont fui leur pays, sont temporairement dans un second pays, puis se voient offrir la résidence permanente dans un troisième pays. Le statut de réfugié est attribué aux réfugiés réinstallés par le gouvernement du Canada avant leur arrivée au pays. Les trois principales catégories d'admission des réfugiés réinstallés sont les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPCG), les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) et les réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte (RDBV-M).

Dans le cadre du Programme des RPCG, les réfugiés sont recommandés au Canada aux fins de réinstallation par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) ou un autre organisme de recommandation. Le gouvernement du Canada soutient entièrement la réinstallation initiale des RPCG au Canada par l'entremise du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) ou de la province de Québec (le Québec offre son propre programme), et les réfugiés reçoivent alors une aide financière directe et un financement des services immédiats et essentiels durant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois. Ce soutien est fourni par des organismes non gouvernementaux financés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), que l'on appelle des fournisseurs de services. Entre janvier 2015 et juin 2018, 45 125 RPCG ont été réinstallés au Canada.

Les RPSP sont des réfugiés réinstallés qui ont été sélectionnés à l'étranger et qui reçoivent le soutien de répondants privés qui se sont engagés à leur fournir de l'aide sous forme de nourriture, de vêtements, de soutien financier et d'assistance pour trouver un logement, habituellement pendant 12 mois après leur arrivée au Canada. Les répondants privés peuvent être des groupes de Canadiens, des particuliers ou des organisations. Entre janvier 2015 et juin 2018, 55 355 RPSP ont été réinstallés au Canada.

Le Programme mixte des RDBV, semblable au Programme des RPCG, réinstalle également les réfugiés qui ont été recommandés à IRCC par le UNHCR. Ce programme se distingue par la nature « mixte » du parrainage. Il consiste en une entente de partage des coûts dans le cadre de laquelle IRCC et les répondants privés contribuent financièrement au soutien des réfugiés. Dans le cadre du Programme mixte des RDBV, les réfugiés reçoivent un soutien du revenu du gouvernement du Canada dans le cadre du PAR pendant 6 mois après leur arrivée (mois 2 à 7). Les répondants privés offrent un soutien financier pour les 6 mois restants (mois 1 et mois 8 à 12) et assument les coûts de l'installation initiale.

Les RDBV-M représentaient une faible proportion des réfugiés réinstallés depuis 2013, car le programme a été mis en œuvre pour la première fois cette année-là. De janvier 2015 à juillet 2018, 6 765 RDBV-M ont été admis, ce qui représente 6,2 % des réfugiés réinstallés au Canada au cours de cette période (voir la figure 14). Ensemble, les RPCG et les RPSP englobent la grande majorité des réfugiés réinstallés au Canada.

Figure 14 : Catégories d'admission des réfugiés au Canada, de janvier 2015 à juillet 2018

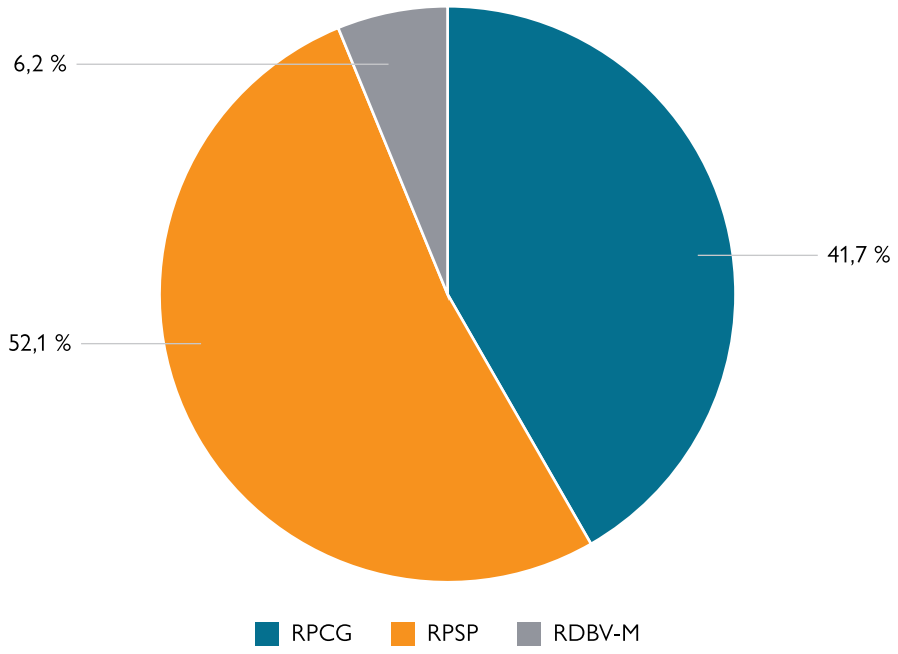

Source : SCHL, adaptation de données d'IRCC (2018)

Principaux termes

On dit d'un ménage qu'il éprouve des **besoins impérieux en matière de logement** si son habitation est non conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables (conformes aux trois normes) sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt. Sont pris en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement uniquement les ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu (RFLR) est inférieur à 100 %. Les ménages non familiaux dont au moins un des soutiens est âgé de 15 à 29 ans et est aux études ne sont pas considérés comme ayant des besoins impérieux en matière de logement, peu importe leur situation de logement. On estime que les études sont une étape de transition et donc que les faibles revenus gagnés par les ménages composés d'étudiants sont une situation temporaire.

Un logement est de **qualité convenable** si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

Un logement est **abordable** si le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement (c'est-à-dire que le RFLR est inférieur à 30 %).

Un logement est de **taille convenable** s'il compte suffisamment de chambres étant donné la taille et la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO).

Les **réfugiés** sont des personnes qui ont besoin de protection et qui ont une crainte fondée d'être persécutés en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques. Ils peuvent craindre d'être exposés au risque de traitements ou peines cruels et inusités ou à une menace à leur vie dans leur pays de résidence habituelle.[2] Les demandeurs d'asile sont exclus de cette définition et ne sont pas pris en compte dans les données jusqu'à ce que leurs demandes d'asile soient évaluées et acceptées.

Les **ménages dirigés par des réfugiés** sont des ménages dont le principal soutien est un réfugié. Le principal soutien du ménage est la première personne dans le ménage indiquée comme étant celle qui effectue le paiement du loyer ou de l'hypothèque, des taxes, des services publics, etc., pour le logement.

[2] Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27).

Bibliographie

Gouvernement du Canada (2018). *Le Canada, terre d'asile.* Consulté le 28 octobre 2018 à l'adresse https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/role-canada/historique.html.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2016). *Évaluation rapide de l'incidence de l'initiative de réinstallation des réfugiés syriens.* Ottawa : IRCC, Division de l'évaluation. Consulté à l'adresse https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/ressources/evaluation/pdf/evaluation-initiative-reinstallation-refugies-syriens.pdf.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2018a). *Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) en Colombie-Britannique.* Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés. Consulté le 21 septembre 2018 à l'adresse http://www.rstp.ca/wp-content/uploads/2018/01/BC-Rate_FR.pdf.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2018b). *Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) en Ontario.* Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés. Consulté le 21 septembre 2018 à l'adresse http://www.rstp.ca/wp-content/uploads/2018/01/Ontario_FR.pdf.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2018c). « Canada – Admissions de réfugiés réinstallés selon la province / le territoire et la région métropolitaine de recensement (RMR) de destination envisagé(e) et la catégorie d'immigration. » Tableau de données ouvertes d'IRCC. Consulté le 19 septembre 2018 à l'adresse https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/4a1b260a-7ac4-4985-80a0-603bfe4aec11.

Murdie, R. (2008). « Pathways to housing: The experiences of sponsored refugees and refugee claimants in accessing permanent housing in Toronto. » *Journal of International Migration and Integration/Revue de l'intégration et de la migration Internationale,* 9(1), 81-101. Consulté à l'adresse http://doi.org/10.1007/s12134-008-0045-0.

Rose, D. et A. Charrette (2016). *Finding housing for the Syrian refugee newcomers in Canadian cities: challenges, initiatives and policy implications.* Synthesis report. Centre Urbanisation Culture Société. Consulté à l'adresse http://espace.inrs.ca/6458/1/FindinghousingforSyrianrefugees-report.pdf.

SCHL (2016). Rapport sur le marché locatif : faits saillants – Canada et les provinces. Consulté à l'adresse https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/publications-and-reports/rental-market-reports-canada-and-provincial-highlights.

SCHL (2017). Enquête sur les logements locatifs, centres urbains : Quartiles de loyer. Consulté à l'adresse https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/data-tables/urban-rental-market-survey-data-rent-quartiles.

Statistique Canada (2017). « La scolarité au Canada : faits saillants du Recensement de 2016 ». *Le Quotidien.* Consulté à l'adresse https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171129/dq171129a-fra.htm.

Wayland, S. V. (2007). *The Housing Needs of Immigrants and Refugees in Canada.* Consulté à l'adresse https://homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/FinalReport_CHRAImmigrationHousing_June_2007.pdf.

© 2019, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 12-04-19 69524

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les utilisateurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer ce qui est sécuritaire et adéquat dans leur cas précis. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques décrits dans cette publication.

Texte de remplacement et données pour les figures

Figure 1 : Incidences des besoins impérieux en matière de logement, par statut d'immigrant, Canada, 2016

Nouveaux réfugiés	49,0 %
Autres nouveaux immigrants	24,2 %
Non-immigrants	10,9 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 2 : Taux d'accession à la propriété des nouveaux réfugiés et des autres nouveaux immigrants, Canada et certaines RMR, 2016

	Ottawa-Gatineau	Montréal	Vancouver	Edmonton	Canada	Hamilton	Toronto	Calgary
Autres nouveaux immigrants	32,8 %	17,3 %	38,5 %	44,9 %	36,9 %	44,9 %	38,3 %	52,3 %
Nouveaux réfugiés	7,6 %	9,0 %	10,7 %	12,8 %	13,5 %	14,9 %	17,6 %	19,7 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 3 : Taux d'accession à la propriété selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le statut d'immigrant du principal soutien, Canada, 2016

	0 à 5*	6 à 15	16 à 25	26 à 36
Réfugiés	13,5 %	36,7 %	57,0 %	68,4 %
Autres immigrants	36,9 %	63,7 %	71,0 %	74,4 %

*Du 1er janvier 2011 au 10 mai 2016.
Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 4a : Incidences des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages dirigés par des nouveaux réfugiés, 2016

Colombie-Britannique	57,9 %
Alberta	37,5 %
Saskatchewan	47,3 %
Manitoba	38,2 %
Ontario	50,8 %
Québec	33,9 %
Nouveau-Brunswick	48,6 %
Nouvelle-Écosse	72,7 %
Île-du-Prince-Édouard	46,2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	29,4 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016); les données excluent les territoires.

Figure 4b : Incidences des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages de nouveaux immigrants (non dirigés par des réfugiés), 2016

Colombie-Britannique	26,8 %
Alberta	16,5 %
Saskatchewan	16,2 %
Manitoba	21,8 %
Ontario	31,3 %
Québec	20,6 %
Nouveau-Brunswick	23,3 %
Nouvelle-Écosse	16,5 %
Île-du-Prince-Édouard	24,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	10,9 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016); les données excluent les territoires.

Figure 5 : Incidences des besoins impérieux en matière de logement, ménages de nouveaux réfugiés, Canada et certaines RMR, 2016

Montréal	Calgary	Edmonton	Ottawa-Gatineau	Hamilton	Vancouver	Toronto	Canada
35,1 %	36,1 %	41,6 %	49,9 %	51,4 %	60,1 %	63,0 %	49,0 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 6a : Incidences des besoins impérieux en matière de logement selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le statut d'immigrant du principal soutien, Canada, 2016

	0 à 5*	6 à 10	11 à 15	16 à 25	26 à 36
Réfugiés	49,0 %	36,1 %	31,5 %	25,2 %	18,8 %
Autres immigrants	24,2 %	18,6 %	17,1 %	18,2 %	15,6 %

*Du 1er janvier 2011 au 10 mai 2016.
Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 6b : Incidences des besoins impérieux en matière de logement selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le statut d'immigrant du principal soutien, Canada, 2011*

	0 à 5**	6 à 10	11 à 20	21 à 31
Réfugiés	41,4 %	32,9 %	24,2 %	17,3 %
Autres immigrants	27,0 %	17,6 %	17,3 %	14,3 %

* Ce tableau rend compte des résultats d'un couplage d'enregistrements, effectué au moyen de techniques d'appariement exact, entre l'ENM de 2011 et le Fichier des immigrants reçus (FIR) (données administratives). Le FIR porte sur les immigrants reçus entre 1980 et le 10 mai 2011.

**Du 1er janvier 2006 au 10 mai 2011.

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (ENM de 2011 et FIR)

Figure 7 : Incidences des besoins impérieux en matière de logement, nouveaux RPCG et nouveaux RPSP, Canada et certaines RMR, 2016

	Canada	Vancouver	Calgary	Edmonton	Hamilton	Toronto	Ottawa-Gatineau	Montréal
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	57,4 %	64,6 %	52,2 %	54,2 %	62,1 %	72,6 %	62,7 %	45,2 %
Réfugiés parrainés par le secteur privé	47,8 %	68,8 %	38,5 %	45,1 %	39,3 %	67,6 %	49,1 %	44,7 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 8 : Destinations des réfugiés (toutes catégories), par province et par territoire, de janvier 2015 à juin 2018

Colombie-Britannique	8,2 %
Alberta	13,6 %
Saskatchewan	3,8 %
Manitoba	7,6 %
Ontario	41,1 %
Québec	19,5 %
Nouveau-Brunswick	2,4 %
Nouvelle-Écosse	2,2 %
Île-du-Prince-Édouard	0,5 %
Terre-Neuve-et-Labrador	0,9 %
Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon	0,0 %

Source : SCHL, adaptation de données d'IRCC (2018c)

Figure 9 : Proportions de réfugiés réinstallés admis, par RMR de destination envisagée, 10 principales RMR, de janvier 2015 à juillet 2018

Hamilton	3,0 %
Kitchener-Cambridge-Waterloo	3,1 %
London	3,2 %
Edmonton	5,5 %
Ottawa-Gatineau	5,9 %
Calgary	6,1 %
Vancouver	6,5 %
Winnipeg	7,1 %
Montréal	12,8 %
Toronto	20,9 %
Hors RMR	7,9 %
Toutes les RMR	92,1 %

Source : SCHL, adaptation de données d'IRCC (2018c)

Figure 10a : Compétences dans les langues officielles, par statut de nouvel immigrant, Canada, 2016

	Anglais seulement	Français seulement	Français et anglais	Ni le français ni l'anglais
Réfugiés	57,2 %	8,8 %	10,1 %	24,0 %
Autres immigrants	72,8 %	7,3 %	11,4 %	8,6 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 10b : Compétences dans les langues officielles, par statut d'immigrant, période d'immigration de 2001 à 2010, Canada, 2016

	Anglais seulement	Français seulement	Français et anglais	Ni le français ni l'anglais
Réfugiés	69,3 %	7,6 %	14,9 %	8,3 %
Autres immigrants	74,4 %	5,3 %	14,0 %	6,3 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 11 : Niveau de scolarité le plus élevé atteint, par statut de nouvel immigrant, personnes âgées de 25 ans ou plus, Canada, 2016

	Réfugiés	Autres immigrants
Aucun certificat, diplôme ou grade	37,2 %	8,1 %
Diplôme d'études secondaires ou certificat équivalent	25,6 %	15,2 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	5,9 %	4,8 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	10,5 %	11,8 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3,4 %	5,4 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur	17,3 %	54,6 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 12 : Taux d'activité et taux de chômage, par statut de nouveau réfugié, Canada, 2016

	Taux d'activité	Taux de chômage
Réfugiés	48,10 %	18,10 %
Autres immigrants	69,50 %	11,40 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Figure 13a : Proportions d'immigrants âgés de 20 à 64 ans qui touchent un revenu, par source de revenu et statut d'immigrant, période d'immigration de 2009 à 2015, Canada, 2015

	Prestations d'aide sociale	Autres revenus*
Réfugiés	38,0 %	63,8 %
Autres immigrants	8,4 %	79,1 %

*Les autres revenus désignent la somme du revenu d'emploi, du revenu de placement, du revenu de travail autonome et des prestations d'assurance-emploi.
Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (BDIM de 2015)

Figure 13b : Proportions d'immigrants âgés de 20 à 64 ans qui touchent un revenu, par source de revenu et statut d'immigrant, période d'immigration de 2003 à 2008, Canada, 2015

	Prestations d'aide sociale	Autres revenus*
Réfugiés	23,8 %	74,1 %
Autres immigrants	8,3 %	80,9 %

*Les autres revenus désignent la somme du revenu d'emploi, du revenu de placement, du revenu de travail autonome et des prestations d'assurance-emploi.
Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (BDIM de 2015)

Figure 14 : Catégories d'admission des réfugiés au Canada, de janvier 2015 à juillet 2018

RPCG	41,7 %
RPSP	52,1 %
RDBV-M	6,2 %

Source : SCHL, adaptation de données d'IRCC (2018)